

DEVERNOIS SA

Société anonyme au capital de 2 300 000 Euros

**Siège social : 13 boulevard des Etines – BP 9
42124 LE COTEAU Cedex**

RCS ROANNE : B 405 880 485 – 58 B 48

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Exercice clos le 31 décembre 2013

EXCO FIDOGEST
Jean Michel LANNES
4 place du Champ de Foire – BP 193

42313 ROANNE Cedex

GESCOMM
Valérie GAUMARD
121 Boulevard Baron
du Marais
42300 ROANNE

**EXPERTS – COMPTABLES D.P.L.E.
COMMISSAIRES AUX COMPTES
INSCRITS A LA COMPAGNIE REGIONALE DE LYON**

EXCO FIDOGEST

Jean Michel LANNES
4 place du Champ de Foire – BP 193

42313 ROANNE Cedex

GESCOMM

Valérie GAUMARD
121 Boulevard baron
du marais
42300 ROANNE

EXPERTS-COMPTABLES D.P.L.E.
COMMISSAIRES AUX COMPTES
INSCRITS A LA COMPAGNIE REGIONALE DE LYON

DEVERNOIS SA

Société anonyme au capital de 2 300 000 Euros

Siège social : 13 boulevard des Etines – BP 9
42124 LE COTEAU Cedex

RCS ROANNE : B 405 880 485 – 58 B 48

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

.../...

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-88 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

① – Conventions avec des sociétés ayant des dirigeants communs

Personne concernée : Monsieur Thierry BRUN, Président du Directoire de la société DEVERNOIS SA, Président de la société SO.FRA.DE et gérant des sociétés Italie 6, DEVERNOIS Belgique, DEVERNOIS Luxembourg, DEVERNOIS Espagne, DEVERNOIS Portugal, SOCAD, HSTB, SCI DISPRO.

Sociétés concernées : SO.FRA.DE., Italie 6, DEVERNOIS Belgique, DEVERNOIS Luxembourg, DEVERNOIS Espagne, DEVERNOIS Portugal, SOCAD, HSTB, SCI DISPRO.

1 - Abandon de créances à la filiale de distribution SO. FRA. DE.

Votre société a consenti un abandon de créances à caractère commercial à la filiale de distribution SO.FRA.DE., pour un montant de 4 000 000 d'euros HT au 31 décembre 2013.

Cette convention a fait d'objet d'une autorisation donnée par votre Conseil de Surveillance en date du 20 Décembre 2013.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R.225-57 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

① – Conventions avec des sociétés ayant des dirigeants communs

Personne concernée : Monsieur Thierry BRUN, Président du Directoire de la société DEVERNOIS SA, Président de la société SO.FRA.DE. et gérant des sociétés Italie 6, DEVERNOIS Belgique, DEVERNOIS Luxembourg, DEVERNOIS Espagne, DEVERNOIS Portugal, SOCAD, HSTB, SCI DISPRO .

Sociétés concernées : SO.FRA.DE, Italie 6, DEVERNOIS Belgique, DEVERNOIS Luxembourg, DEVERNOIS Espagne, DEVERNOIS Portugal, SOCAD, HSTB, SCI DISPRO.

.../...

1 - Comptes courants créditeurs

Les sommes laissées en comptes courants par les sociétés filiales se répartissent comme suit au 31 décembre 2013 :

Avance en compte courant des filiales à DEVERNOIS :	Solde du compte courant au 31 décembre 2013 (en euros)
DEVERNOIS Espagne	394 640
Italie 6	1 291 265

Les avances consenties par les filiales ne sont pas rémunérées.

2 - Locations

La SCI DISPRO loue à votre société des locaux d'exploitation, sis boulevard de la Poterie, Le Coteau. A ce titre, votre société a pris en charges sur l'exercice 2013 des loyers pour un montant total de **320 480 euros (H.T.)**.

3 - Prestations et frais commerciaux

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2013, DEVERNOIS ESPAGNE a facturé à votre société des prestations et frais commerciaux pour un montant total de **218 356 euros**. La facturation de ces frais est la contrepartie de la reprise par DEVERNOIS de la commercialisation directe de ses articles sur le territoire espagnol depuis le 1^{er} janvier 2000.

4 - Prestations d'assistance administrative

Votre société a facturé aux filiales des prestations d'assistance administrative. Les produits comptabilisés au titre de l'exercice se répartissent comme suit :

Prestations administratives facturées par DEVERNOIS à :	Produits comptabilisés chez DEVERNOIS (en euros)
SO.FRA.DE	427 000
SOCAD	20 000
DEVERNOIS Belgique	46 000
Italie 6	11 000
DEVERNOIS Luxembourg	4 000
Total	508 000

5 - Engagements donnés à ses filiales et sous-filiales

Votre société a donné sa caution, non rémunérée :

- en garantie des emprunts contractés par sa filiale SO.FRA.DE. auprès des banques suivantes, pour des soldes d'emprunts au 31 décembre 2013. .../...

Banques bénéficiaires :	Montant des emprunts cautionnés par DEVERNOIS (en euros)
B.N.P.	1 552 013
CIC LYONNAISE DE BANQUE	292 192
CREDIT LYONNAIS	21 651
CREDIT AGRICOLE	506 331
BCME	0
Total	2 372 187

- au profit des bailleurs des murs de sa filiale ITALIE 6. La caution garantit la somme de **82 500 euros**.

Nous vous rappelons que ces conventions sont couvertes par l'autorisation globale de caution par DEVERNOIS, donnée par votre conseil en date du 23 décembre 2002 puis confirmée le 20 décembre 2013, pour un montant d'engagements au profit de ses filiales et sous-filiales dans la limite de **10 millions d'euros**.

6 - Prestations de gestion

La société H.S.T.B., dont les co-gérants sont Madame Séverine BRUN et Monsieur Thierry BRUN, effectue pour le compte de DEVERNOIS une mission générale de gestion et de direction générale du groupe et de développement commercial, de direction des collections, de gestion administrative et de traitement des dossiers contentieux et précontentieux, ainsi que toutes autres prestations qui pourraient être utilement apportées.

Les prestations prises en charges sur l'exercice 2013 s'élèvent à **243 500 euros**.

7 - Enveloppe globale d'avances financières

Votre société a autorisé un montant global d'avances financières consenties à ses filiales et/ou sous-filiales de 33 000 000 euros. Cette convention a fait l'objet d'une autorisation donnée par votre Conseil de Surveillance en date du 18 décembre 2012 puis confirmée le 20 décembre 2013.

Cette convention comprend les avances financières et les avances en comptes courants ci-dessous :

Avances financières

SO.FRA.DE.

Au cours des exercices antérieurs, votre société a consenti une avance financière de **18 millions d'euros** à sa filiale SO.FRA.DE. Cette avance n'est pas rémunérée.

Au 31 décembre 2013, le solde de cette avance financière s'élève à 13 004 000 euros.

.../...

Avances en compte courant

Votre société détient sur ses filiales des avances en compte courant non rémunérées qui se répartissent comme suit au 31 décembre 2013 :

Avance en compte courant de DEVERNOIS à :	Solde du compte courant au 31 décembre 2013 (en euros)
SO.FRA.DE	14 976 998
SOCAD	22 450
DEVERNOIS Luxembourg	48 142
DEVERNOIS Belgique	168 751
DEVERNOIS Portugal	17 951

8 - Participation aux opérations publicitaires

Les filiales et sous-filiales de votre société lui ont facturé des frais de participation aux opérations publicitaires. Les montants pris en charges par votre société pendant l'exercice sont les suivants :

Participation facturée par :	Charges comptabilisées chez DEVERNOIS (en euros)
SO.FRA.DE	422 811
Italie 6	34 871
DEVERNOIS Belgique	79 181
DEVERNOIS Espagne	25 283
DEVERNOIS Luxembourg	10 267
DEVERNOIS Portugal	12 991
Total	585 404

L'autorisation de cette convention a été confirmée par votre Conseil de Surveillance en date du 18 décembre 2012.

.../...

② - Conventions avec les actionnaires

1 - Comptes courants créditeurs

Les sommes laissées en comptes courants sur l'exercice par Madame Séverine BRUN et Monsieur Thierry BRUN s'élèvent au 31 décembre 2013 à **4 257 euros**. Les comptes courants d'associés ont été rémunérés au taux fiscalement déductible de 2,79 %, et le montant des intérêts pris en charges pour l'exercice est de **132 euros**.

Fait à ROANNE – le 13 mai 2014

Les Commissaires aux Comptes



EXCO FIDOGEST
Jean Michel LANNES



GESCO MM
Valérie GAUMARD

Membres de la Compagnie Régionale de LYON